1. **Formulaire de soumission**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé du marché : | **Acquisition de Matériel de Bureau et d’Équipement Informatique pour le Renforcement des Capacités de la FRAT** |
| Référence Enabel : | MRT22001-10133 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Identification de la société** | |
| Dénomination : |  |
| Adresse : |  |
| Numéro d’entreprise, |  |
| Représentée par (nom et prénom) : |  |
| Fonction : |  |
| Tel : |  |
| Courriel : |  |
| N° de compte pour les paiements : |  |
| Institution financière : |  |

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques / termes de référence, aux conditions du marché, à l’offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d’exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

1. Qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature existant dans d’autres réglementations nationales ;
2. Qui a fait l’aveu de sa faillite ou fait l’objet d’une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d’autres réglementations nationales ;
3. Qui a fait l’objet d’une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
4. Qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
5. Qui n’est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
6. Qui n’est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
7. Qui s’est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n’a pas fourni ces renseignements.

Nous fournirons à la demande d’Enabel les documents probants concernant notre situation.

**Nom et prénom : ………………………………………………**

**Dûment autorisé à signer au nom de : ………………………………………………**

**Lieu et date : ………………………………………………**

**Signature autorisée : ………………………………………………**

1. **Offre FINANCIERE ET FORMULAIRE D’OFFRE**

**Ne modifiez pas le formulaire d’offre. Aucune réserve n’est autorisée. Les soumissionnaires doivent impérativement indiquer les prix en MRU et hors TVA, sous peine d'irrégularité substantielle.**

**En soumettant son offre, le soumissionnaire accepte explicitement toutes les conditions énoncées dans la demande de prix et renonce à toute disposition dérogatoire, y compris ses propres conditions générales. Il s’engage à exécuter le marché conformément aux exigences de la demande de prix MRT22001-10133 et aux spécifications techniques en pièce jointe, aux prix unitaires suivants, exprimés en MRU et hors TVA (en chiffres).**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Description | Qté | Prix unitaire HTVA en MRU en lettre | Prix Total HTVA en MRU en chiffre |
| 1. | Bureau 140cmX50cm (voir fichier Excel en pièce jointe) | 4 |  |  |
| 2. | Fauteuil de bureau (voir fichier Excel en pièce jointe) | 4 |  |  |
| 3. | Table moyenne de travail 200cmX120cm (voir fichier Excel en pièce jointe) | 1 |  |  |
| 4. | Chaises visiteurs (voir fichier Excel en pièce jointe) | 20 |  |  |
| 5. | Climatiseur 12000 BTU | 1 |  |  |
| 6. | Ordinateur portable :  Processeur : Intel Core i5  RAM: 16 Go DDR4  Stockage: SSD 512 Go  Écran :17 pouces  Connectivité : Wi-Fi 5/6, Bluetooth 5.0, USB (dont USB-C), HDMI  Système d’exploitation : Windows 11 | 1 |  |  |
| 7. | Ordinateur fixe :  Processeur : Intel Core i7  RAM: 16 Go DDR4/DDR5  Stockage: SSD 512 Go + HDD 1 To en option  Carte graphique : Intégrée pour la bureautique, dédiée (GTX 1660, RTX 3050+) pour le graphisme  Carte mère : Compatible avec le processeur, USB 3.0/USB-C, Wi-Fi 6 et Bluetooth 5.0 en option  Connectivité : Ethernet 1 Gbps, Wi-Fi et Bluetooth selon besoin  Alimentation : 400-600W  Système : Windows 11 Pro  Écran et périphériques : Écran 24” Full HD, | 1 |  |  |
| 8 | Clavier et Souris | 2 |  |  |
| 9 | Multiprise | 2 |  |  |
| 10 | Onduleurs | 2 |  |  |
| 11 | Imprimante multifonction :  Imprimante multifonction LaserJet Pro 4002DNE  - Printer - Laser - A4 - USB / Ethernet | 2 |  |  |
| Total HTVA : | | | | … |
| TVA : | | | | … |

**Nom et prénom : ………………………………………………**

**Dûment autorisé à signer au nom de : ………………………………………………**

**Lieu et date : ………………………………………………**

**Signature autorisée : ………………………………………………**

TVA : ………%

\* L’offre financière doit inclure tous les frais nécessaires conformément à l’article 3 « Prix » des dispositions contractuelles.

1. **Spécifications techniques des FOURNITURES (voir FICHIER EXCEL en pièce jointe)**

**Merci de compléter la colonne "Caractéristiques proposées par le soumissionnaire" dans le fichier Excel joint, puis de l'imprimer, le signer et l'inclure dans votre offre.**

1. **Enregistrement et statut juridique**

Le soumissionnaire doit joindre à son offre une copie des documents originaux relatifs à son enregistrement et/ou son statut juridique, qui établissent son lieu d’enregistrement et/ou son siège statutaire (Registre de commerce, NIF.).

|  |
| --- |
| 1. **Déclaration sur l’honneur -Motifs d’exclusion** |
| Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d’exclusion suivants :   1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l’objet d’une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l’une des infractions suivantes :   1° participation à une organisation criminelle ;  2° corruption ;  3° fraude ;  4° infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d’une telle infraction ;  5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;  6° travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains.  7° occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.  8° la création de sociétés offshore  L’exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.   1. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d’impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu’il possède à l’égard d’un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l’égard de tiers. Ces créances s’élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;      1. Le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l’aveu de sa faillite, ou fait l’objet d’une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature existant dans d’autres réglementations nationales ;      1. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.    Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :    Une infraction à la Politique de Enabel concernant l’exploitation et les abus sexuels – juin 2019   1. Une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 <lien>; 2. Une infraction relative à une disposition d’ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ; 3. Le soumissionnaire s’est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l’absence de motifs d’exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ; 4. Lorsque Enabel dispose d’éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.   La présence du soumissionnaire sur une des listes d’exclusion Enabel en raison d’un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.     1. Lorsqu’il ne peut être remédié à un conflit d’intérêts par d’autres mesures moins intrusives ;      1. Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l’exécution d’une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d’un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d’office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.   Sont considérées comme ‘défaillances importantes’ le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l’Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.  La présence du soumissionnaire sur la liste d’exclusion Enabel en raison d’une telle défaillance sert d’un tel constat. 2. Des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l’objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l’homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d’armes de destruction massive. 3. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d’entités soumises par les Nations-Unies, l’Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :   Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l’adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>   Pour l’Union européenne, les listes peuvent être consultées à l’adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>  <https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>  <https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf>  Pour la Belgique : <https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2>   1. <…>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d’autres motifs d’exclusion supplémentaires sont encore possibles.   Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:  a. Enabel a la possibilité d’obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l’autorisation d’accès correspondante ;  b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.  Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.  **Date**  **Localisation**  **Signature** |

1. **Dispositions contractuelles**
2. **Généralités**

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s’y rapportant, les présentes conditions spécifiques s’appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte d’Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

1. **Acceptation de la commande**

Toute remarque ou contestation de l’Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée. En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d’annuler la commande par simple notification écrite. L’annulation ne donne lieu à aucune indemnisation. L’acceptation de la commande implique l’acceptation de l’ensemble des conditions s’y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l’Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l’acceptation a lieu en référence à ces dernières. L’acceptation d’une commande suppose en outre que l’Adjudicataire s’engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d’utilisation totale prévue des produits livrés. Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l’une des présentes conditions spécifiques à l’occasion de l’exécution de la commande ne signifie pas qu**’**il y renonce.

1. **Prix**

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés dans la monnaie mentionnée dans le formulaire d’offre de prix. A l’exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

Les frais de chargement, de transport, d’assurance, d’emballage, de dédouanement, livraison (DDP au lieu de livraison) et déchargement ;

Les honoraires, les per diem, les frais de logement, d’assurance, de visas, de transport, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l’exécution des services, les droits de douane et d’accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d’emballage, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l’exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d’auteur, l’achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l’exécution du marché, les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l’application d’une clause de référence à l’index, ni pour toute autre cause, quelle qu’elle soit. La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d’un ou des biens et/ou services ayant fait l’objet de celle-ci, et l’Adjudicataire s’engage à l’exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

1. **Modalités de livraison/d’exécution**

Les délais de livraison/d’exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l’adresse de livraison/d’exécution doivent être rigoureusement observés. Tout envoi doit être accompagné d’une note d’envoi mentionnant le nom de l’Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés. Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens, services et/ou documents associés, ou des dates données d’exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l’application d’une amende pour retard d’exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s’adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l’Adjudicataire défaillant. Les frais éventuels d’enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par lePouvoir Adjudicateur imputables à l’Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

1. **Refus et acceptation en cas de fournitures et services**

L’Adjudicataire fournit exclusivement des biens et services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité…) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu’aux règlementations applicables, aux règles de l’art et aux bonnes pratiques, à l’état de la technique, aux plus hautes exigences normales d’utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l’Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître. L’acceptation n’a lieu qu’après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci. L’acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte. En cas de refus entier ou partiel d’une livraison, l’Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l’Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s’approvisionner auprès d’un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l’article 4 des présentes conditions spécifiques d’achat.

1. **Garantie**

Outre la garantie légale des vices cachés, les produits sont garantis pendant (un) 1 an à dater de leur mise en service. Pendant ce délai, l’Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers. Un nouveau délai de garantie de (un) 1 an s’applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement. Une garantie d’un (1) an est d’application sur les travaux exécutés.

1. **Sécurité**

Toute exécution d’un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l’exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l’emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d’exécution. Les opérations effectuées par le personnel de l’Adjudicataire lors de l’exécution d’un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier. Cette responsabilité s’étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

1. **Sous-traitance et cession**

L’Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l’Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s). Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l’accord écrit de l’autre partie.

1. **Facturation et paiement**

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux sans et avec TVA. Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

1. **Responsabilités**

L’Adjudicataire supporte tous les risques liés à l’exécution de la commande. L’Adjudicataire est responsable à l’égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l’Adjudicataire. A cet égard, l’Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

1. **Assurances**

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission. Les polices à souscrire par l’Adjudicataire doivent stipuler qu’aucune modification ou résiliation de la police et qu’aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l’assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l’avance. L’Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

1. **Droits de propriété intellectuelle**

L’Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis. L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d’une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l’Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d’un règlement amiable. L’Adjudicataire s’engage, soit à obtenir le droit d’utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifierces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits. Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, toutcomme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels. Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu’il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d’auteur.

1. **Obligation de confidentialité**

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l’Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur. L’Adjudicataire s’engage :

* + à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
  + à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
  + à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
  + à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur ;

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l’échéance de celle-ci.

1. **Litiges**

Le droit belge est seul applicable. Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

**Nom et prénom : ………………………………………………**

**Dûment autorisé à signer au nom de : ………………………………………………**

**Lieu et date : ………………………………………………**

**Signature autorisée : ………………………………………………**